

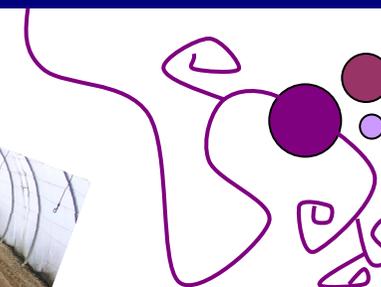


La prévention au travail

Document Unique d'évaluation des risques professionnels



Maraîchage



Introduction

■ Nos coordonnées

Angélique MOREAU

Conseillère en prévention - MSA 17

moreau.angelique@msa17.msa.fr

 05.46.97.50.75

Pascal MERPILAT

Technicien Régional en Prévention - SRITEPSA

pascal.merpillat@agriculture.gouv.fr

 05.49.03.11.88

Plan



- Introduction
- Le pôle Santé Sécurité au Travail de la MSA
- Évaluer pour prévenir : enjeux
- Document unique d'Évaluation des Risques Professionnels
 - Mise en situation
 - Témoignage Mme Doublet

- Conclusion



TOUR DE TABLE

Introduction

■ Objet de la rencontre

Initiative de Mme Doublet :

* *préoccupation vis-à-vis de l'exigence réglementaire*

Contact service Prévention de la MSA

Accompagnement terrain

Accompagnement à la réalisation du document unique

Souhait de faire partager son expérience

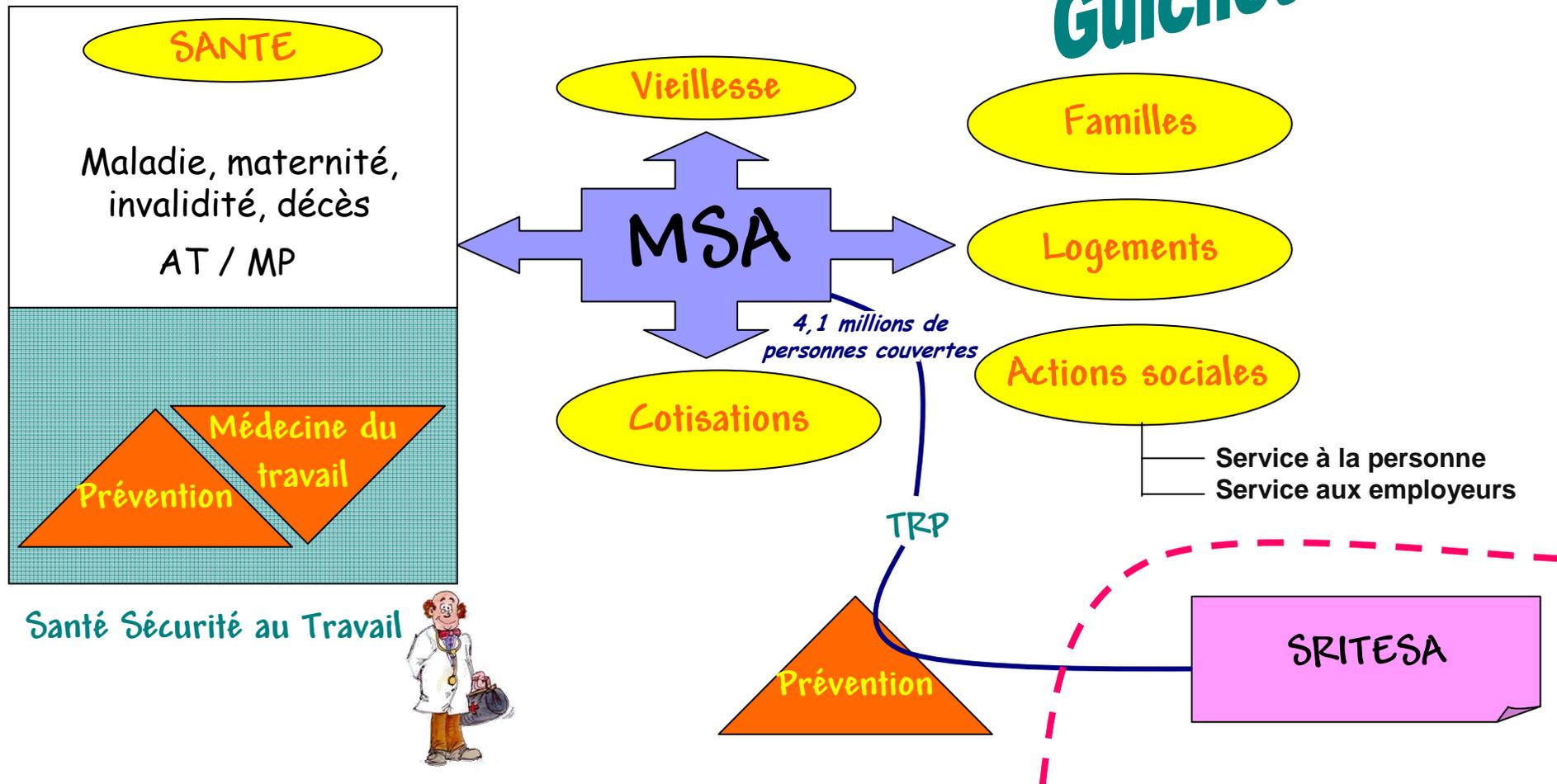
Pôle Santé Sécurité au Travail



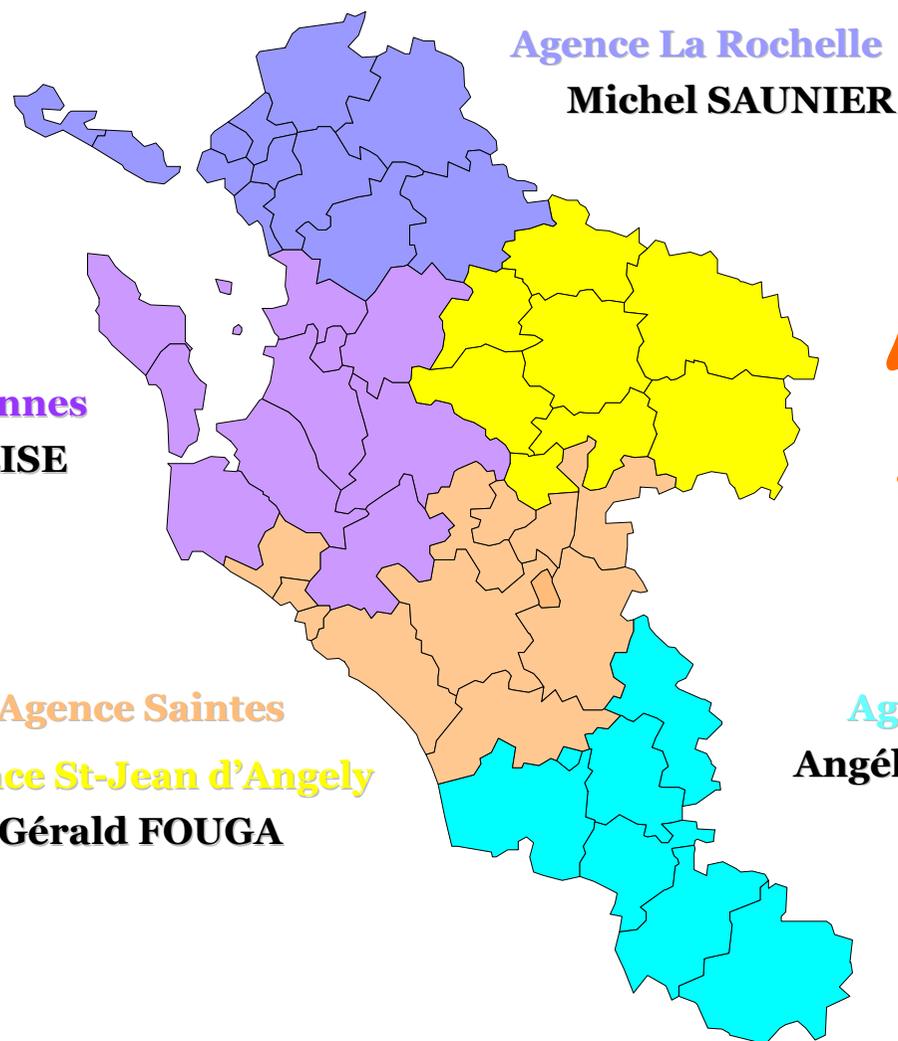
La protection sociale du monde agricole

Mutualité Sociale Agricole

Guichet unique



Qui sont vos interlocuteurs ?



4 conseillers
en prévention

Qui sont vos interlocuteurs ?

7 médecins
du travail

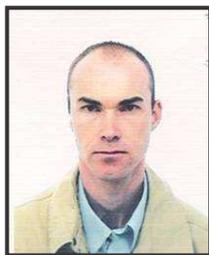
☎ : 05 46 97 51 04



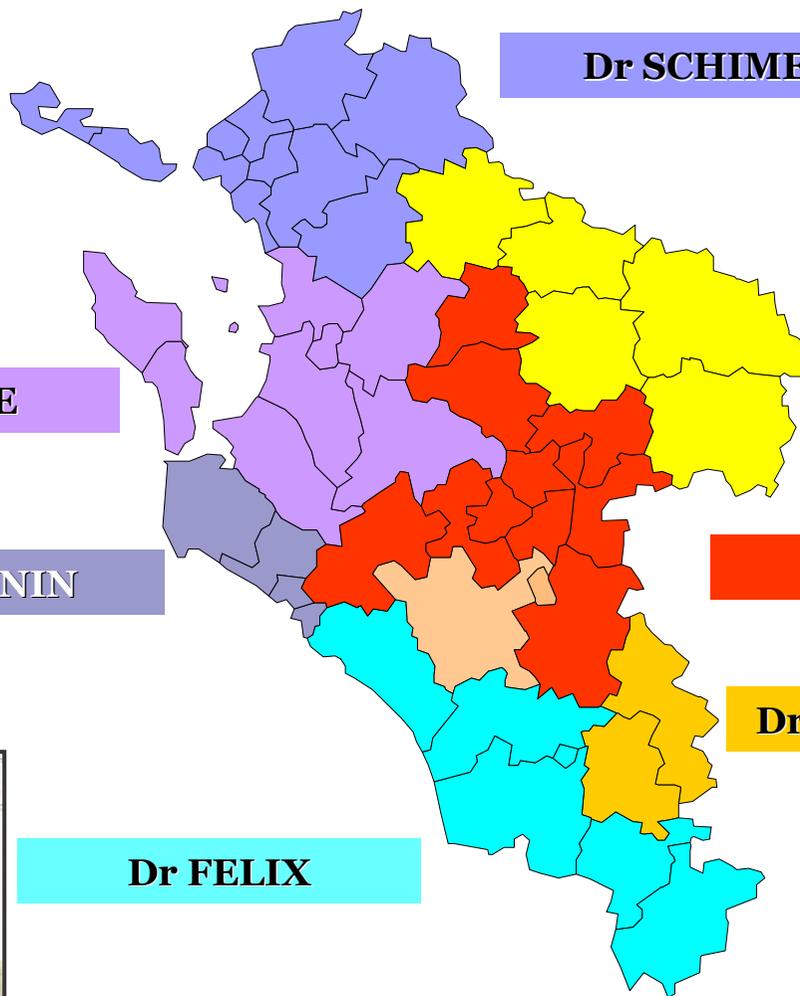
Dr JUDE



Dr BONNIN



Dr FELIX



Dr SCHIMER



Dr FAVRE



Dr MER



Dr GRANDJEAN



Quelles sont les missions des équipes SST ?

Action de formation
(secourisme, machinisme, contention, TMS, EvRP)

FORMER

REALISER DES
ETUDES

Études épidémiologiques, statistiques,
analyse poste de travail, test matériels,...

DIAGNOSTIQUER
LES RISQUES

Visites d'exploitation et d'entreprises
Analyse d'accidents
Examens médicaux

CONSEILLER &
ACCOMPAGNER

Accompagnements
projets d'aménagement,
de conception de locaux,
de chaîne de travail,...

Conseils techniques

Supports techniques

Participation au CHSCT

Contrat de prévention

INFORMER &
SENSIBILISER

Réunion d'information

Événementiels agricoles,
Concours, Articles de presse,...

L'action de la prévention de la MSA Charente-Maritime

- Détermination d'un Plan Santé Sécurité au Travail 2006-2010
- **Actions prioritaires**, quelques exemples :
 - Enseignement
 - Trophée Prévention Jeunes
 - Viticulture
 - Action TMS
 - **Maraîchage**
 - Action Document Unique
 - Essai tenue de travail
 - Diagnostic de la filière
 - Conchyliculture
 - Action Document Unique
 - Aménagement cabane ostréicole
- Cultures spécialisées (tabac)
 - Accompagnement aménagement d'atelier
 - Action Document Unique
- Élevage bovin
 - Formation manipulation contention / Chien de troupeau
- ...



Évaluer pour prévenir : les enjeux



Quelques chiffres

Maraîchage : code 110

■ Accidents du travail

□ 2006

■ 1 768 AT au plan national

■ 42 AT en Charente-Maritime

□ Pic : 3ème trimestre saisonnalité

□ Activités : récolte végétaux, déplacements, entretien matériel

□ Siège lésion : rachis lombaire, membres supérieurs

■ Maladies professionnelles

□ En 2006

■ 85 MP déclarées au plan national

■ 1 MP déclarées en Charente-Maritime (TMS)



Quels sont les coûts ?



■ Le coût direct :

□ Payé à la MSA qui assure la réparation pour les victimes :

- Prestations en nature (remboursement soins, consultations, médicaments,...)
- Prestation en espèce (IJ, rente,...)

■ Le coût indirect :

□ Supporté par l'entreprise pour les dépenses ou manque à gagner liés à l'accident et non indemnisés par l'assurance.



Un accident coûte cher

COÛTS DIRECTS

- | | |
|-----------------------------|-----------|
| ■ Coût moyen d'un AT | 2 400 € |
| ■ Coût moyen d'un AT grave | 76 400 € |
| ■ Coût moyen d'un AT mortel | 365 800 € |

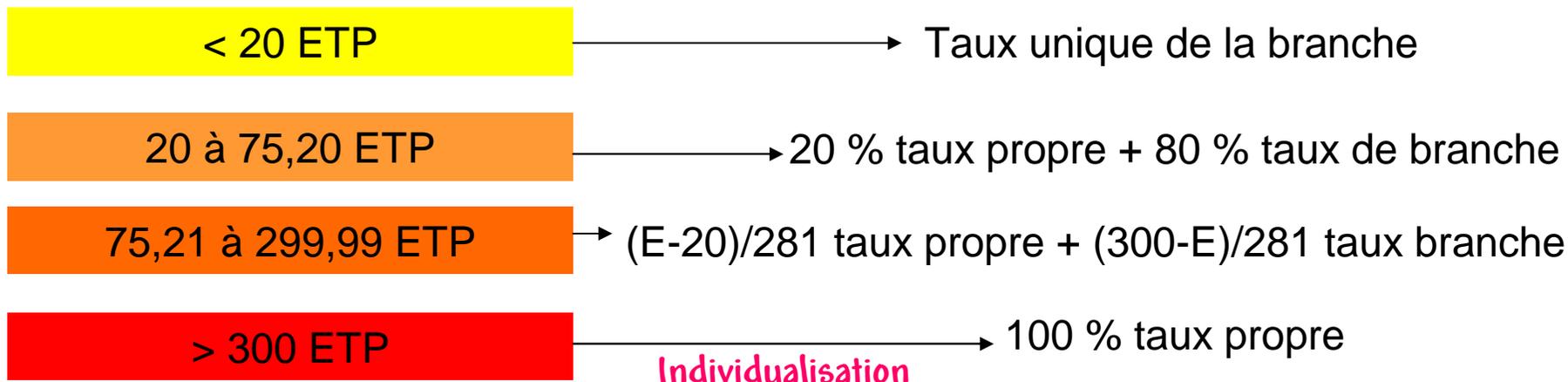
COÛTS INDIRECTS

De 3 à 5 fois le coût direct, mais toujours sous-évalué

- Désorganisation de l'équipe : retard de production
- Absentéisme, détérioration du climat social
- Image de marque détériorée, insatisfaction client
- Responsabilité civile et pénale engagée
- Remplacement de la main d'œuvre : formation, temps d'adaptation
- Remplacement de matériel
- Augmentation des cotisations...

Taux de risque ATMP

- Charges liées au risque / masse salariale
 - = risques d'accidents proprement dit & de maladies professionnelles
 - Est propre à chaque catégorie de risque (filière)



Taux de cotisation AT

Salariés

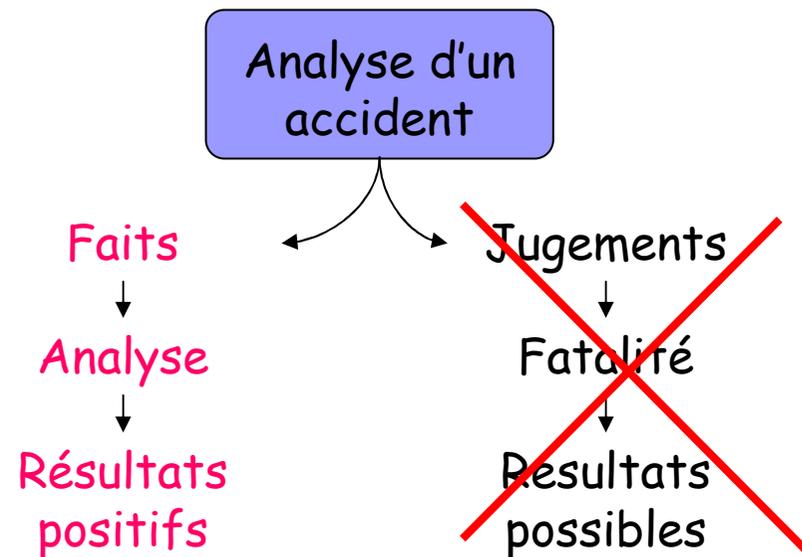
- Catégorie B (scieries, ETA, JEV, exploitation de bois)
 - Taux : 8,0 %
- Catégorie C (maraîchage, floriculture, arboriculture fruitière, sylviculture)
 - Taux : 4,5 %
- Élevage bovins mixtes
 - Taux : 13,6 %

Non Salariés

- Montant de cotisation pour un chef d'exploitation
 - Catégorie D : 262,98 €

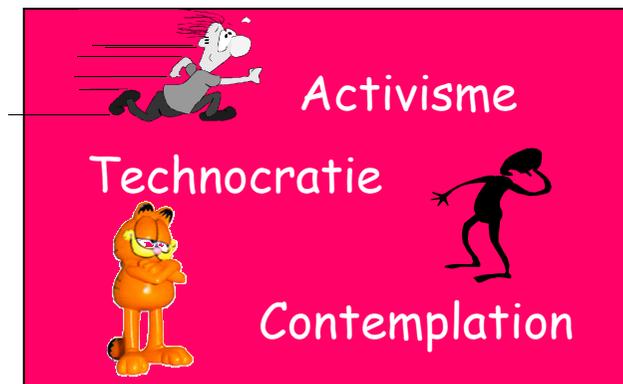
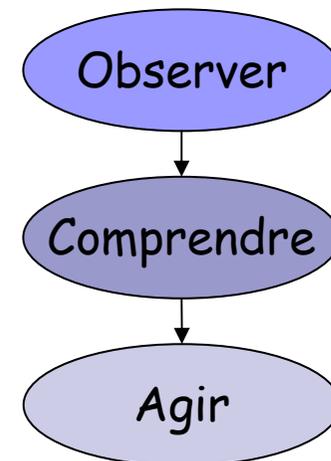
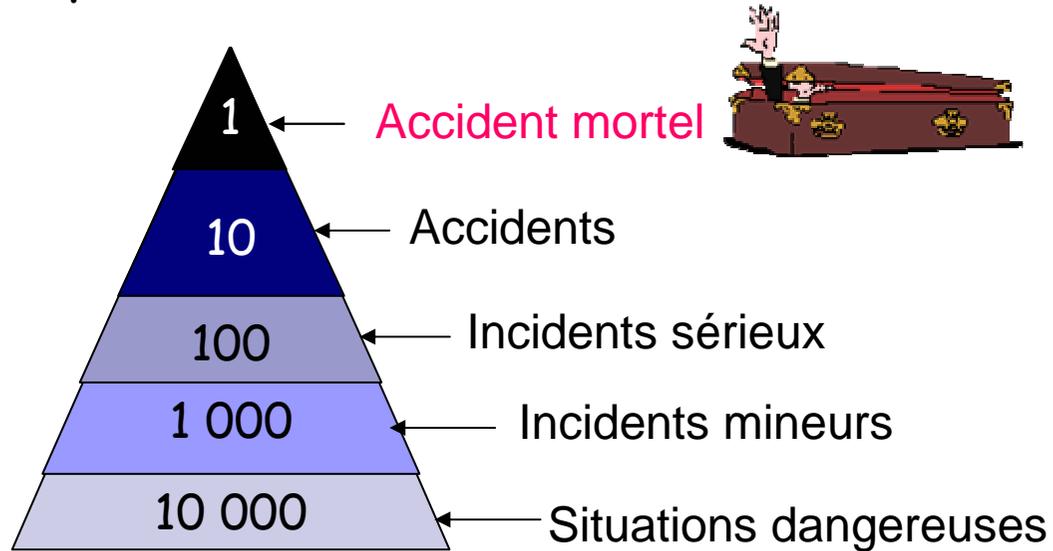
Quand prévenir l'accident ?

- Prévention à posteriori : fatalité, pas de chance, c'est idiot, cela devait lui arriver, c'est écrit dans son horoscope, il aurait pu faire attention, ce sont les risques du métier...
- Exemple du pot de fleur

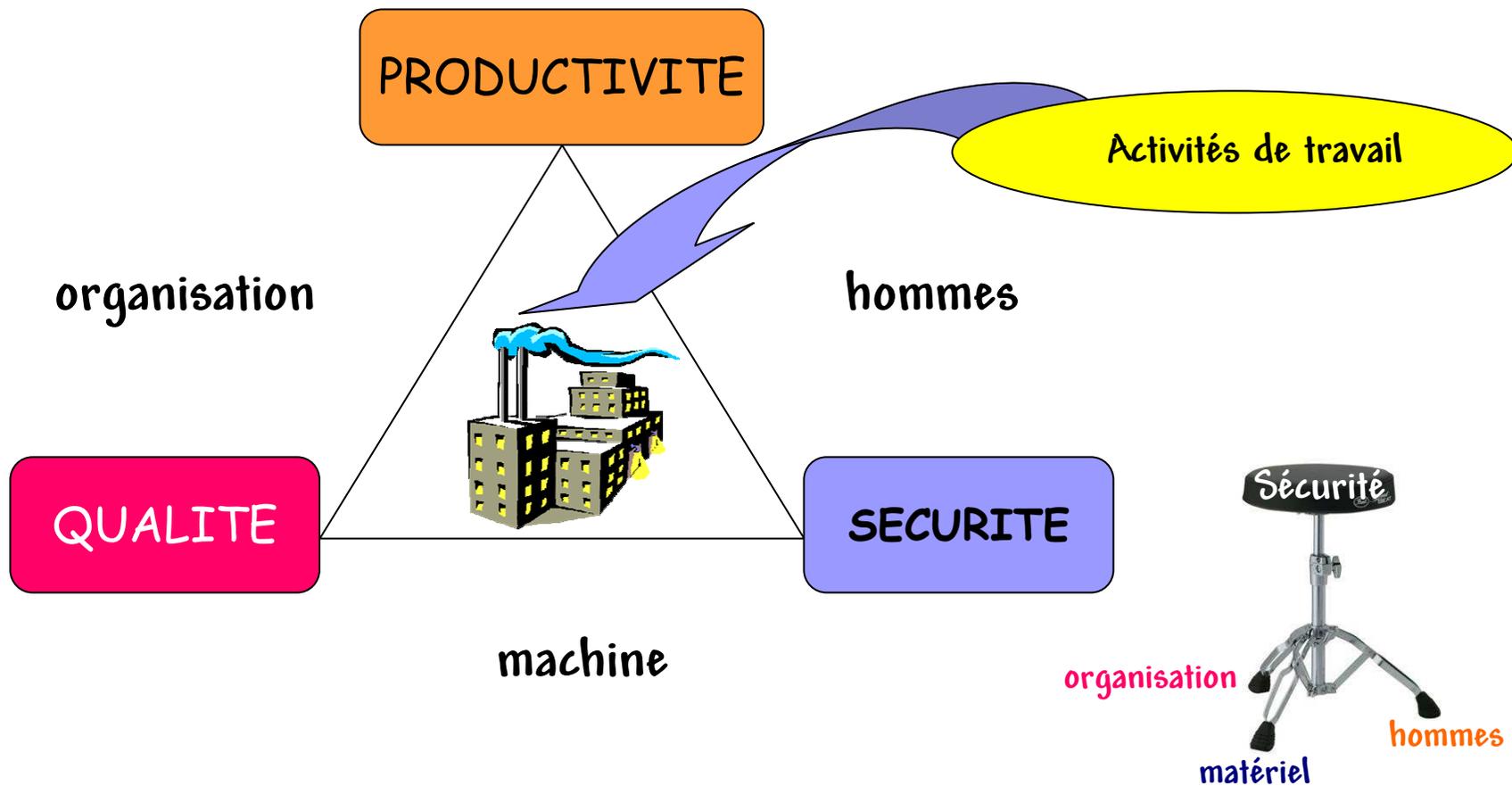


Analyse du risque

Pyramide de l'accident



L'entreprise



Pourquoi évaluer les risques ?

Un enjeu humain

- Protéger la santé et la sécurité des travailleurs



Un enjeu social

- Favoriser le dialogue entre les employeurs et les salariés



Un enjeu économique & stratégique

- Un accident du travail coûte cher



Un enjeu réglementaire



Évaluation des risques professionnels

Document unique



Qu'est-ce que c'est ?

- Diagnostic et hiérarchisation des risques, des gênes et des contraintes rencontrées au travail
- Planifier et mettre en œuvre des mesures de prévention

Politique de Santé Sécurité au travail

Genèse réglementaire

- Directive - cadre n°89/391/CEE du CCE du 12.06.89
 - Définie l'évaluation *à priori* des risques pour la santé et la sécurité comme préalable à la mise en œuvre de la protection des travailleurs
 - Ce qui constitue une novation par rapport aux textes préexistant en droit français

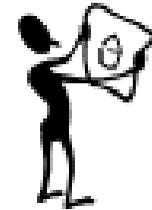
- Loi n°91-1414 du 31.12.91
 - Art. L.230-2 du CT: 3 exigences d'ordre général
 - (I) Obligation, pour l'employeur, **d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs**
 - (II) Mise en œuvre des **neufs principes généraux** de prévention des risques professionnels
 - (III) Obligation de procéder à **l'évaluation des risques**



9 principes de prévention

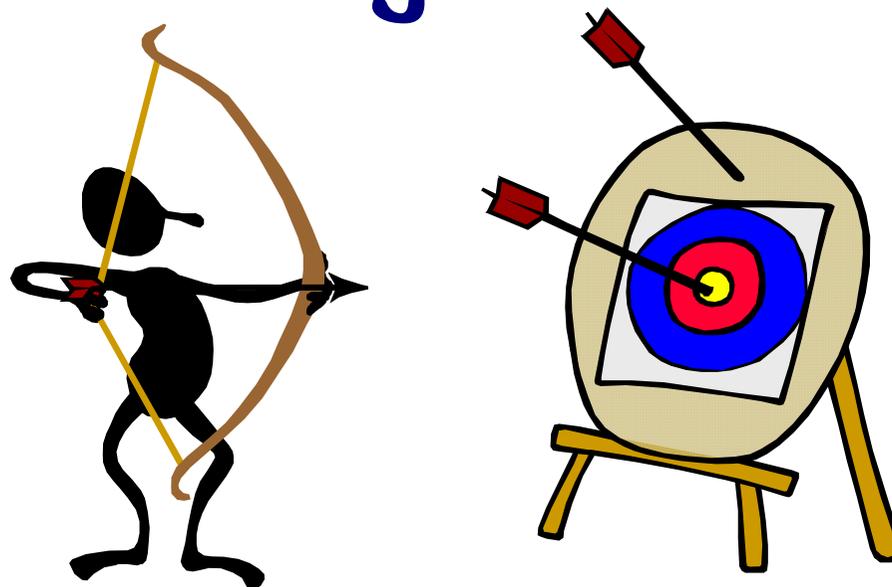
- 1 - Éviter les risques
- 2 - Évaluer les risques qui ne peuvent être évités
- 3 - Combattre les risques à la source
- 4 - Adapter le travail à l'homme
- 5 - Tenir compte de l'évolution de la technique
- 6 - Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou moins dangereux
- 7 - Planifier la prévention en y intégrant, la technique, l'organisation, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants
- 8 - Prendre des mesures de protection collectives en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle
- 9 - Donner les instructions appropriées aux travailleurs

Dispositions réglementaires particulières au document unique



- Décret 2001-1016 du 5.11.01
 - « L'employeur **transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques** pour la sécurité et la santé des travailleurs à laquelle il doit procéder en application du paragraphe III de l'article 230-2 du CT. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés **dans chaque unité de travail** de l'entreprise ou de l'établissement (...) »
 - **Sanction pénale (applicable depuis le 8 novembre 2002)**
 - 1500 € de contravention (Art. R. 263-1-1.)

Objectifs



↘ Accidents de travail & maladies professionnelles

↗ Conditions de travail

....

Outil de gestion de l'entreprise

Champ d'application

- Cette obligation s'impose à **tous les employeurs**.
- Même ceux qui accueillent que des **SAISONNIERS** ou des **STAGIAIRES** ont cette obligation.



Conditions



- **Association de tous les acteurs**
- **Pluridisciplinarité**
- **Analyse de l'activité réelle de travail**
- **Ré-évaluation (mise à jour)**

Aide à la mise en place du DU

■ Étapes

■ Méthode

1) Construire une démarche

Impliquer les acteurs



Engagement de la direction

Définir les objectifs

Aide à la mise en place du DU

■ Étapes

■ Méthode

1) Construire une démarche

Impliquer les acteurs

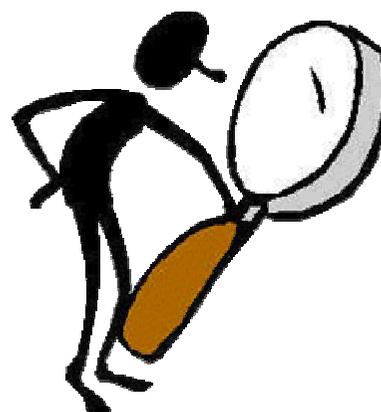


Engagement de la direction

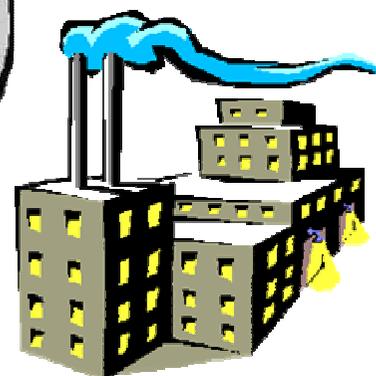
Définir les objectifs

2) Recenser les unités de travail

Macroscopie – Microscopique - Chronologique



Découpage des activités



Aide à la mise en place du DU

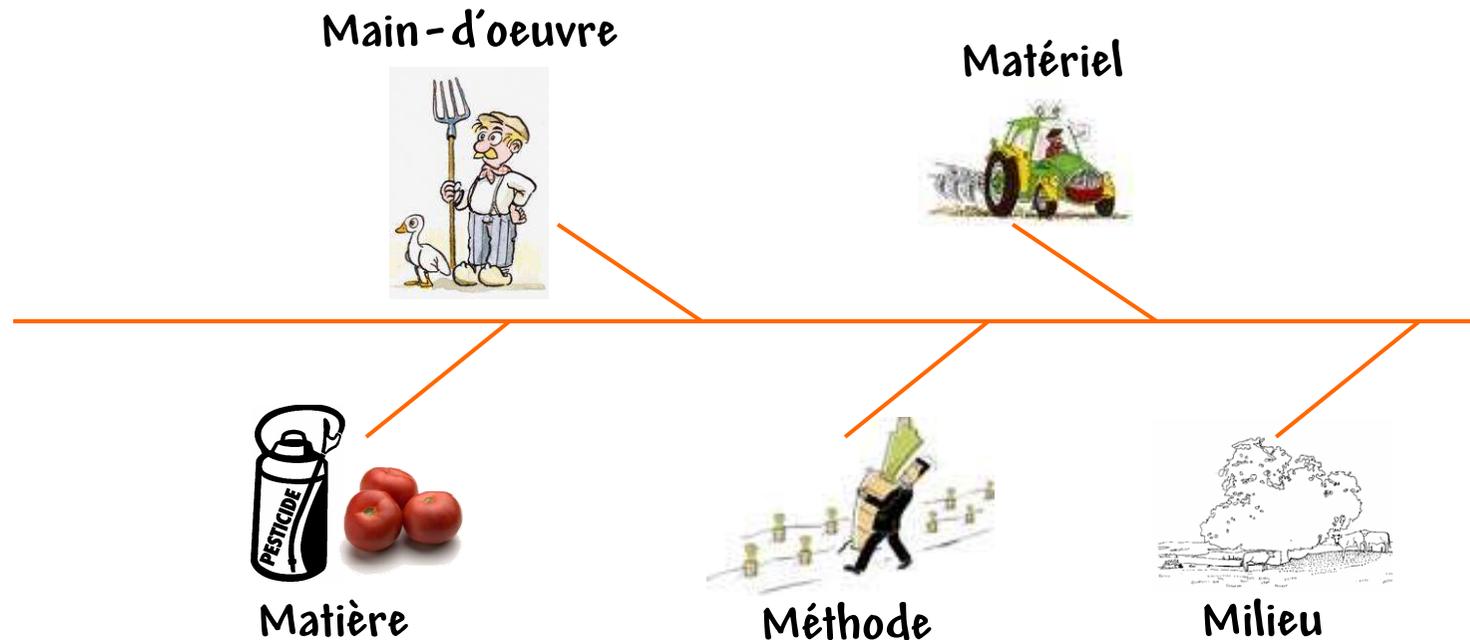
■ Étapes

■ Méthode

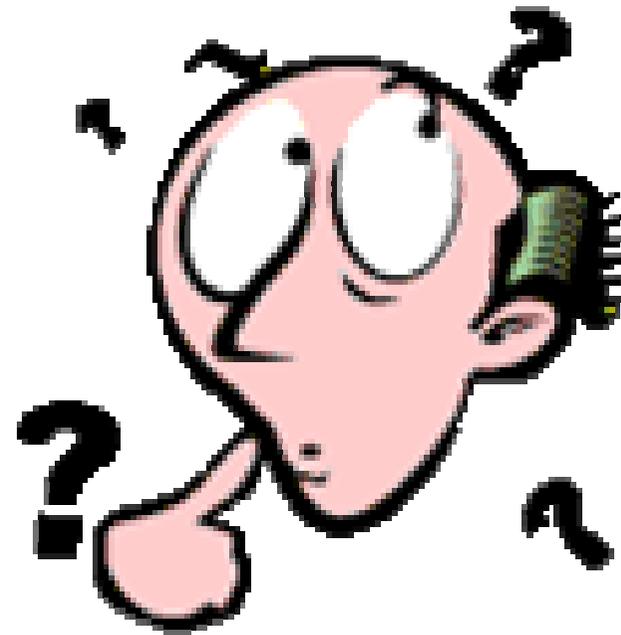
<p>1) Construire une démarche</p>	<p>Impliquer les acteurs  Engagement de la direction</p> <p>Définir les objectifs</p>
<p>2) Recenser les unités de travail</p>	<p>Macroscopie – Microscopique - Chronologique</p>
<p>3) Identifier les dangers</p>	<p>Décrire les phases de travail - Analyser l'activité de travail – Repérer les dysfonctionnements</p> <p>Identifier les dangers & les modalités d'exposition des travailleurs</p>

Analyse de l'activité

- Outil : les **5 M** ou diagramme d'Ishikawa



Analyse de l'activité



Situations de travail réel

Danger / risque



Un hérisson traverse une voie



Véhicule

Quel est le danger ?

Quel est le risque ?



Se faire écraser



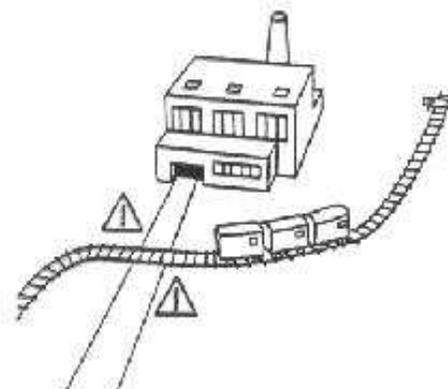
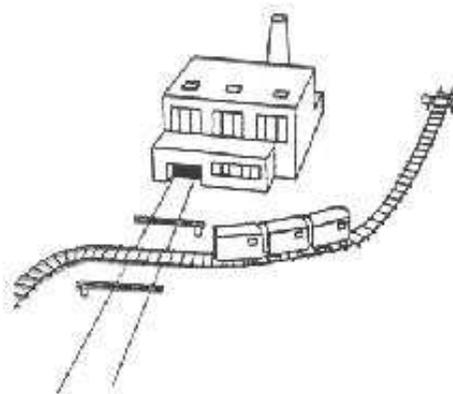
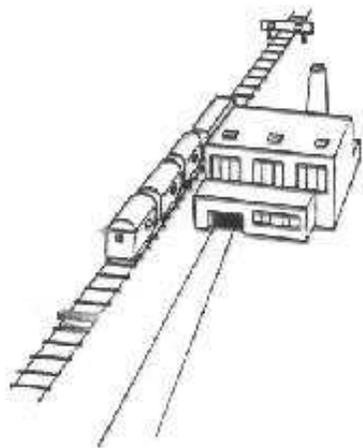
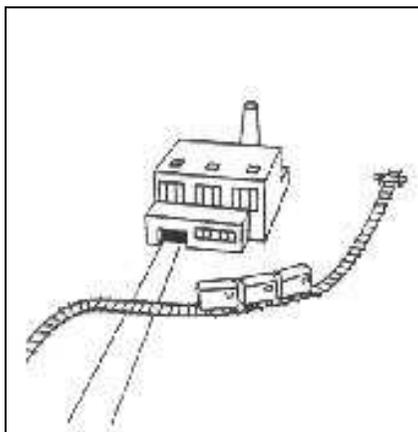
Aide à la mise en place du DU

■ Étapes

■ Méthode

1) Construire une démarche	Impliquer les acteurs  Engagement de la direction Définir les objectifs
2) Recenser les unités de travail	Macroscopie – Microscopique - Chronologique
3) Identifier les dangers	Décrire les phases de travail - Analyser l'activité de travail – Repérer les dysfonctionnements Identifier les dangers & les modalités d'exposition des travailleurs
4) Évaluer	Identifier les mesures de prévention existantes Hiérarchiser les risques résiduels

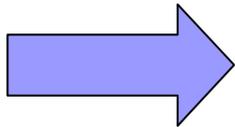
3 solutions, 1 bonne idée ?



Notion de risque



Probabilité = occurrence du danger
X Gravité



Hiérarchisation avec des systèmes de cotation possible

Aide à la mise en place du DU

■ Étapes

■ Méthode

1) Construire une démarche	Impliquer les acteurs  Engagement de la direction Définir les objectifs
2) Recenser les unités de travail	Macroscopie – Microscopique - Chronologique
3) Identifier les dangers	Décrire les phases de travail - Analyser l'activité de travail – Repérer les dysfonctionnements Identifier les dangers & les modalités d'exposition des travailleurs
4) Évaluer	Évaluer les mesures de prévention existantes Hiérarchiser les risques résiduels
5) Programmer	Élaborer un programme d'actions annuel ou pluriannuel Évaluer et corriger le programme d'action

Mesures de prévention

- L'évaluation a plus d'intérêt si elle conduit à la mise en œuvre de mesures de prévention

- Trois ordres :
 - Technique (matériel, locaux...)
 - Organisationnelle (planification du travail,...)
 - Humaine (formations, informations,...)

Mise en situation

- Découper l'activité de travail observée
- L'analyser
- Repérer les dangers et les difficultés rencontrés
- Repérer les mesures de prévention existantes et envisager celles à venir